

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 05 novembre 2013

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président,
Arnould P, Poncelet J , Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS,
Gobert A, Dachy F, Istace F, Albert A, Maqua J, Adam D, Georges N,
Coppe D, Pochet A, De Wachter P, Conseillers,
Mathieu, Directeur général.

Absente et excusée : Mme Lemmens V., conseillère communale.

Il est 20 H. Le Président ouvre la séance.

Administration

1. P.V. du 01.10.2013.

A l'unanimité, approuve le PV avec les remarques suivantes :

- Point 16 : M.Dachy demande que le texte in fine de l'intervention soit modifié comme suit : « localiser l'endroit » à la place de « donner une réponse à la minorité »
- Point 23 : Mme Joris demande que le résultat des votes soit rectifié comme suit : « Par 14 oui et 3 abstentions (MM Adam, Gobert et Dachy) ».

C.P.A.S.

2. Budget CPAS : MB 01 – service ordinaire.

A l'unanimité, approuve cette MB n°1 service ordinaire comme suit :

	Ordinaire
Recettes	5.083.104,66 €
Dépenses	5.083.104,66 €
Boni	---

Comptabilité

3. Budget communal 2013 : MB n° 2, services ordinaire & extraordinaire.

Par 9 oui et 7 abstentions (MM Gobert, Dachy, Istace, Albert, Adam et Mmes Maqua , Georges), approuve cette MB n°2 – services ordinaire et extraordinaire – comme suit :

	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes	13.837.001,11 €	10.624.814,40 €
Dépenses	13.104.506,83 €	10.535.630,27 €
Boni	732.494,28 €	89.184,13 €

4. Taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, coût-vérité.

A l'unanimité, approuve ce taux évalué à 101 %.

5. Reconduction des taxes et redevances ci-dessous :

- Redevance sur la délivrance d'un permis d'urbanisation : **50 € par logement sur base du nombre minimum autorisé dans le permis d'urbanisation.**
- Redevance pour le placement sur le domaine public de terrasses, étals, tables, chaises : **25 € par mètre carré.**
- Taxe sur la mise à l'eau d'embarcations dans un but commercial : **15,00 €/par embarcation**
- Taxe sur les agences bancaires : **200,00 € par poste de réception par agence bancaire.**
- Taxe sur les dépôts de mitrailles et véhicules usagers : **7,50 euros par mètre carré ou fraction de mètre carré** de superficie destinée à l'exploitation du dépôt de mitrailles et/ou de véhicules usagés, avec un maximum de 2.500 euros par installation.
- Taxe sur les véhicules isolés abandonnés par un particulier : **150 euros** par véhicule isolé abandonné.
- Taxe sur les panneaux directionnels publicitaires placés à l'initiative d'une entreprise industrielle ou commerciale : **12,39 €** par panneau directionnel
- Taxe de séjour :
 - **100,00 €/** par chambre d'hôtel, d'hostellerie, de motel, d'auberge, de pension, de relais d'appart-hôtel.
 - **100,00 €/** par chambre d'hôte
 - **100,00 €/** par chambre donnée en location aux touristes ou à des personnes non inscrites au registre de population de la commune et situées dans le gîte rural, le gîte citadin, le gîte à la ferme, le meublé définis à l'article 1.
 - **10 €/** par emplacement de camping
- Taxe sur les secondes résidences : **600 €/par seconde résidence , 100 €/ par seconde résidence établie dans les terrains de camping agréé, 25 €/ par seconde résidence établie dans des logements pour étudiants (kots)**
- Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés : **50 euros par mètre courant de façade** d'immeuble bâti ou de partie d'immeuble bâti, tout mètre commencé étant dû en entier.
- Taxe sur les terrains de camping comme suit :

Superficie de l'emplacement	Type d'abris	Taux
Type 1 - de 50 à 79 m ²	Tentes	50 €
Type 2 - 80 à 99 m ²	Caravanes motor-homes (2,5m/8m)	70 €
Type 3 - de 100 m ² et plus	Caravanes résidentielles et chalets, ...	75 €

- Taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés :
 - **0,0111 euro** par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires jusqu'à 10 grammes inclus

- **0,0297 euro** par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 10 et jusqu'à 40 grammes inclus
- **0,0446 euro** par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 40 et jusqu'à 225 grammes inclus
- **0,08 euro** par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires supérieurs à 225 grammes

Néanmoins, tout écrit distribué émanant de presse régionale gratuite se verra appliquer un taux uniforme de **0,006 euro** par exemplaire distribué.

- Taxe sur les logements ou immeubles non affectés au logement raccordés ou susceptibles d'être raccordés à l'égout : **50 €** par bien immobilier visé à l'article 1^{er}, par alinéa 2 du présent règlement
- Taxe sur la collecte et le traitement des déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte composée d'une partie forfaitaire , d'une partie variable en fonction du nombre de vidanges et d'une partie variable en fonction du poids de déchets enlevés
- **La taxe est égale à la somme de ces 3 parties.**

Par 9 oui et 7 abstentions (MM Gobert, Dachy, Istace, Albert, Adam et Mmes Maqua , Georges), reconduit ces taxes et redevances ci-dessus. La minorité justifie son abstention par le fait qu'elle n'est pas d'accord sur les montants proposés.

6. Redevance sur les concessions de sépulture: révision.

A l'unanimité, revoit cette redevance comme suit :

A. Concessions de sépulture « pleine terre » :

Type :	redevance :
30 ans – 3 corps	150,00 €
30 ans – 6 corps	300,00 €
30 ans – 9 corps et plus	450,00 €

B. Concessions pour caveaux :

a. Matériaux traditionnels :

Type :	redevance :
30 ans – 3 corps (Largeur mur compris : 1,30 m)	500,00 €
30 ans – 6 corps (Largeur mur compris : 2,15 m)	1000,00 €
30 ans – 9 corps et plus (Largeur mur compris : 3,00 m)	1500,00 €

b. Matériaux préfabriqués :

Type :	redevance :
30 ans – 3 corps (Largeur totale : 1,30 m)	300,00 €
30 ans – 6 corps (Largeur totale : 2,15 m)	600,00 €
30 ans – 9 corps et plus (Largeur mur compris : 3,00 m)	900,00 €

C. Concessions de columbarium :

Type :	redevance :
30 ans – 2 urnes	300,00 €

D. Concessions de sépulture pour l'inhumation des urnes :

Type :	redevance :
30 ans (80 cm / 80 cm)	150,00 €

7. Redevance relative à la délivrance et aux frais administratifs liés au traitement de certains documents administratifs : révision.

A l'unanimité, revoit cette redevance comme suit :

- Document d'identité électronique pour les enfants belges de moins de 12 ans
1 €
- Certificat d'identité avec photo aux enfants de moins de 12 ans
(valable jusqu'à l'entrée en vigueur du document d'identité électronique
pour les enfants belges de moins de 12 ans) 1 €
- Document d'identité électronique pour les personnes de nationalité belge,
à partir de 12 ans 2 €
- Document d'identité électronique pour les personnes de nationalité étrangère,
à partir de 12 ans 2 €
- Attestation et certificat d'immatriculation 2 €
- Passeport, procédure normale 5 €
- Passeport, procédure d'urgence 8 €
- Duplicata d'un livret de mariage 5 €
- Tout extrait d'acte d'état civil établi 2 €
- Extrait du casier judiciaire 2 €
- Extrait du registre de population ou des étrangers 2 €
- Certificat de domicile ou de résidence 2 €
- Certificat d'abattage 2 €
- Par demande d'acte d'état civil délivré en vue de la conception d'un arbre
Généalogique et suite aux recherches étendues dans les archives historiques de la
commune faites par le personnel :
 - Par demande, recherche ne dépassant pas ¼ d'heure 5 €
 - par ¼ d'heure supplémentaire 5 €

- Déclaration urbanistique 20 €
- Traitement des demandes de permis d'urbanisme 150 €
- Indication de l'implantation des constructions prévue par l'article 92 du Décret Resa du 03/02/05 (article 137 du CWATUP) et établissement du procès-verbal relatif à cette indication 150 €
- Permis de conduire électronique (ID-1) 5 €

8. Subside ordinaire de 11.000,00 € pour le Musée Ducal.

A l'unanimité, vote ce subside.

9. Subside ordinaire de 350,00 € pour la Fédération Wallonne des Receveurs Communaux.

A l'unanimité, vote ce subside.

10. Subside ordinaire de 195,00 € pour l'Ecole du Mardasson.

A l'unanimité, vote ce subside.

11. Subside ordinaire de 100,00 € pour les Anciens Combattants.

A l'unanimité, vote ce subside.

12. Subside ordinaire de de 500,00 € pour l'APEM.

A l'unanimité, vote ce subside.

13. Subsides aux clubs Sportifs – 10 000€ avec clef et critères de répartition.

A l'unanimité, vote les critères de répartition des subsides.

A l'unanimité, vote les subsides aux clubs sportifs comme suit :

CLUB	NE	CE	RE	AS	NA	CA	RA	AS	LE	LC	IP	CF	HO	ES	ESB	ARB	Nclub	Subside
Foot Corbion	19	79	49	0	93	50	58,5	0	0	0	1	1	1	2	0	30	71	1209
Foot Bouillon	114	70	49	0	99	70	58,5	0	0	0	1	1	1	13	3	20	206	3521
Cyclo Bouillon	1	40	25	0	65	40	25	0	0	0	0	0	0	1	0	0	27	465
Volley MUNALUX	75	154	41	0	58	180	45	0	1	1	0	0	1	6	6	51	140	2391
TT Bouillon	11	60	0	0	30	60	60	0	0	0	1	0	1	1	1	60	30	513
Tennis Club	38	60	13	0	74	110	20	0	0	0	1	1	1	4	3	0	74	1271
Karaté	10	1	0	0	20	1	0	0	1	0	0	0	0	4	3	0	24	408
Badminton	0	1	0	0	38	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	13	222

C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12
2	0,2	0,1	0,05	0,1	0,1	0,15	0,3	1	0,1	3	

Ntotal	586
--------	-----

Montant budget	10000	
----------------	-------	--

10000

14. Prêt communal sans intérêt de 6.500 € au Comité des Fêtes Le Cerf à Mogimont –
remboursement en 5 ans.

A l'unanimité, approuve ce prêt.

Fabriques d'Eglise

15. Avis sur le budget 2014 des F.E. de Corbion, Vivy, Poupehan , Ucimont & Les Hayons.

A l'unanimité, émet un avis favorable sur ces budgets dont le montant de l'intervention communale est défini comme suit :

- Corbion : 24.102 €
- Vivy : 5.230 €
- Poupehan : 17.108 €
- Ucimont : 14.848 €
- Les Hayons : 4.372 €.

Associations-intercommunales

16. Assemblées Générales Statutaire & Extraordinaire de l'Intercommunale Interlux du 28.11.13: approbation des points mis à l'ordre du jour.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour.

17. Assemblée Générale du Secteur Valorisation & Propreté de l'AIVE du 06.11.13: approbation des points mis à l'ordre du jour.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour.

S.R.I.- P.I.T.

18. SRI : Acquisition de mobilier de bureau pour un montant de 4 211,88€ HTVA : approbation de la dépense.

A l'unanimité, approuve cette dépense.

P.C.D.R.

19. P.C.D.R. – Convention-Faisabilité 2013 – accord sur la provision participant aux premiers frais d'étude et de réalisation du projet aux conditions reprises à la convention + approbation de la fiche-projet 1.003 actualisée et intitulée « Aménagement de lieux de convivialité à proximité des promenades » du Programme Communal de Développement Rural au montant estimatif de 108.282,90 € TVA et honoraires compris + Sollicite du SPW-DGO3 – Développement rural la convention-faisabilité lui accordant une subvention pour la réalisation de ce projet.

A l'unanimité, marque son accord sur la provision, approuve la fiche-projet 1.003 et sollicite la subvention auprès du SPW-DG03.

S.A.R.

20. Travaux de réaménagement du site de l'ancien garage Lefèvre : approbation du nouveau projet & CSC du lot 6.

A l'unanimité, approuve ce nouveau projet et CSC pour un montant estimatif de 117.638,62 € TVA C. avec demande de subside à Infrasports avec enclenchement de la procédure d'urgence de l'article 23.

Fournitures

21. Acquisition de décorations lumineuses de Noël supplémentaires : approbation de la dépense.
A l'unanimité, approuve cette dépense s'élevant à 7.013,28 € TVA C.

Logement

22. Code Wallon du Logement : Ancrage Communal : Plan Triennal Communal du Logement
2014-2016 : approbation.
Par 9 oui et 7 abstentions (MM Gobert, Dachy, Istace, Albert, Adam et Mmes Maqua, Georges),
approuve ce plan.

Règlement circulation routière

23. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif aux routes de la
R.W. pour les zones 30 « abords école » : avis.
A l'unanimité, émet un avis favorable sur ce règlement.

Points déposés par M.De Wachter en vertu de l'art.1122-24 du CDLD

24. CSC pour la fourniture d'un piano pour un montant estimatif de 20.000 € pour l'académie de
musique de Bouillon.
A l'unanimité, vote ce CSC.

25. Plan Lumière : mise en lumière de la Maison de la Poulie, du Bastion de Bourgogne et de
l'Eglise de Bouillon.
Par 13 oui et 3 abstentions (MM Gobert, Adam, Mme Maqua), approuve ces CSC pour un montant
estimatif global de 120.362,73 € TVA C. avec demande de subside au CGT.

26. Intervention de M.Albert : quid PIT ?
La Ville est dans l'attente du rapport de l'auteur de projet sur l'ouverture des offres.

27. Intervention de M.Dachy : projet book and roll ? Projet provincial ? Pourquoi la Ville n'est pas
partie prenante ?
La Ville n'a pas reçu l'information et précise qu'elle est en train de réorganiser la bibliothèque.

28. Intervention de M.Dachy : quid maison médicale ? Il faut l' « encommissionner »
Le projet suit son cours avec la seule interlocutrice praticienne existante actuellement.

Il est 22 H. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 26 novembre 2013.

Par le Conseil :
Le Directeur général,

le Bourgmestre,